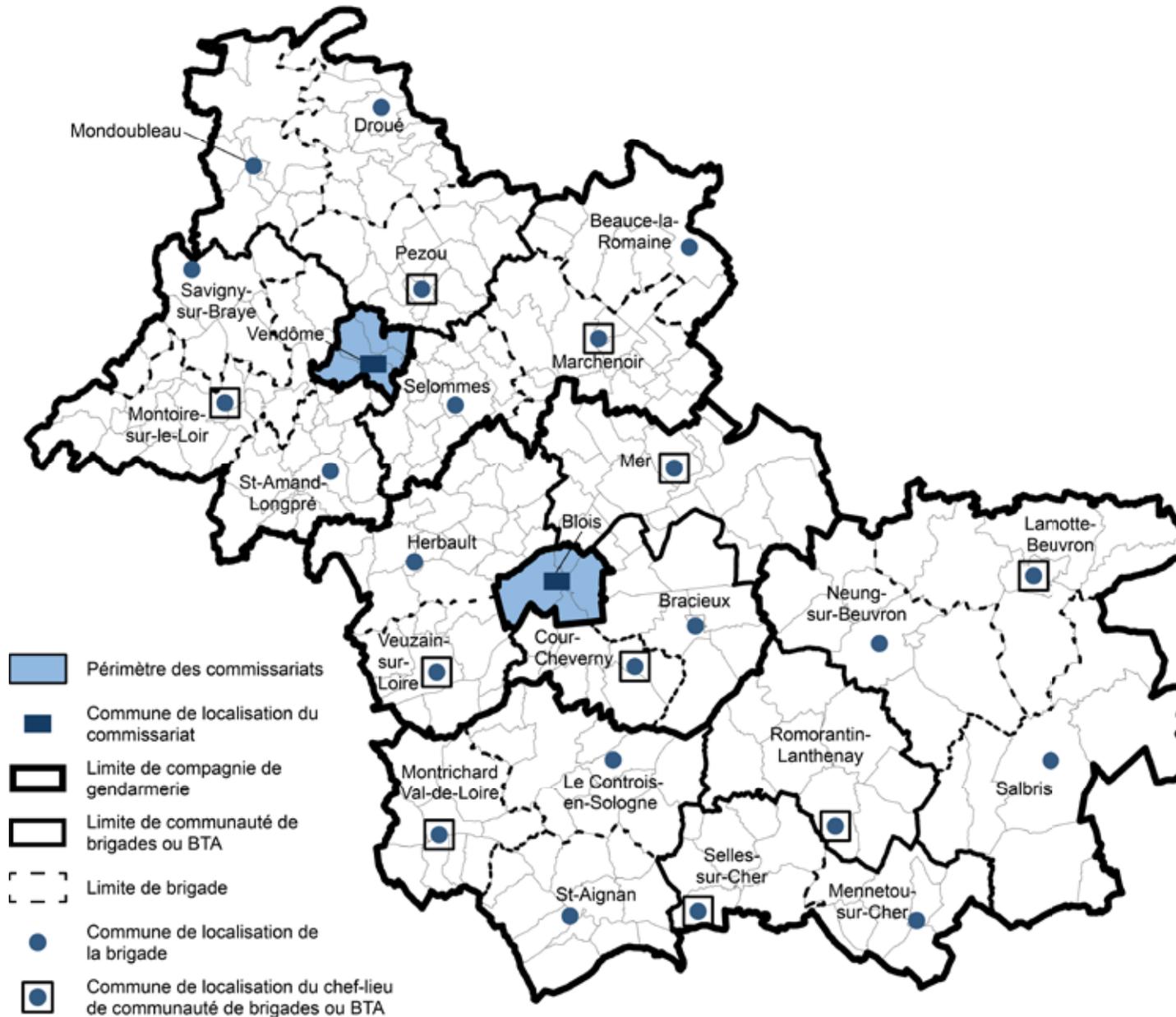


Brigades et compagnies de gendarmerie Commissariats de police



Brigades de gendarmerie

Initiateur : Gendarmerie Nationale.

L'implantation de la brigade correspond en général au chef lieu des anciens cantons, ou est fonction des facilités d'implantation.

Mise en place depuis le 1^{er} janvier 2003 des communautés de brigades qui partagent les compagnies. Ces communautés sont dirigées par une brigade chef-lieu.

Commissariats de police

Initiateur : Ministère de l'Intérieur

Date : Décret de 1852

L'implantation d'un commissariat dépend du nombre d'habitants (minimum 15 000).

Les dernières modifications notables ont eu lieu en 2013 avec le remplacement du commissariat de Romorantin-Lanthenay par un chef-lieu de brigade de gendarmerie et le transfert de la commune de Vineuil dans le périmètre d'intervention du commissariat de police de Blois (suite à la fermeture de la brigade de gendarmerie).